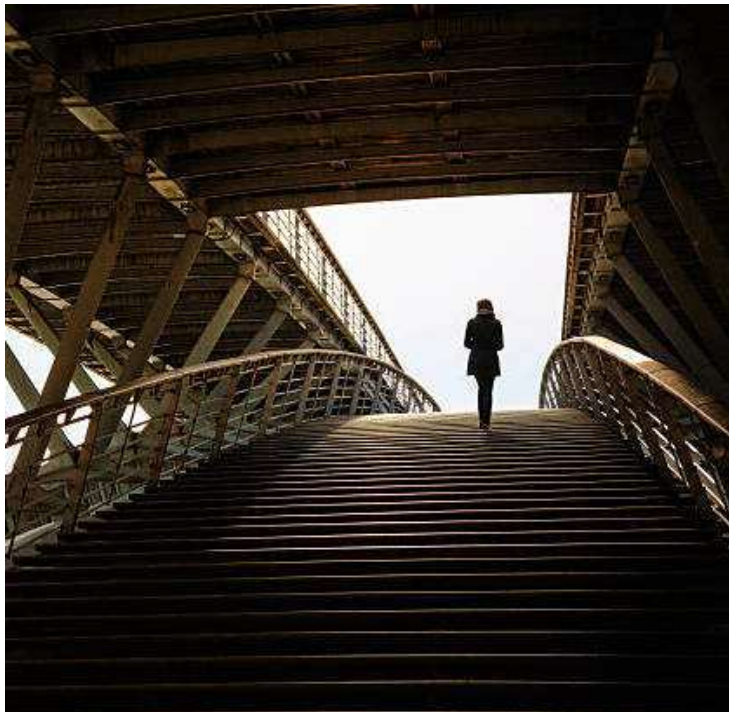


Rapport d'Activité 2025



Rédaction : Yves Lambert-Delette, directeur
avec Audrey CÔTE et Marie-Laure LEJEAU, cheffes de service

SOS FEMMES ACCUEIL – Résid. Vosges – 2, rue Saint-John Perse – BP 70095 – 52100 SAINT-DIZIER
Tél. : 03.25.06.50.70 – Fax : 03.25.06.86.35 – E-mail : direction@sosfemmes.com

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu
SIRET 32280319800025 – APE 8790B

Sommaire

1. Événements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives	4
2. Organigramme en date du 6 mars 2025	8
3. La formation continue du personnel	9
4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS	10
4.1 Traitement de l'ensemble des demandes	10
4.2 Activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence	10
4.3 Demandes ayant donné lieu à une admission en hébergement	20
4.4 Orientations sur la plate-forme inclusion	24
4.4 Actions au service de bien-être, de la parentalité et de l'inclusion	24
4.6 Un point sur la santé	25
4.7 SOS Femmes Accueil centre maternel départemental	26
5. Les Maisons Relais Colbert et Jason	30

NB : ce rapport ne contient que les éléments variables de l'activité, les autres données relatives au fonctionnement étant disponibles dans le projet d'établissement et le livret d'accueil. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'association, ici : <http://www.sosfemmes.com/sosfa/ra.htm>

1. Evénements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives

Accueil de jour pour femmes victimes de violences

EVENEMENTS MAJEURS

Il s'agit d'une mission financée depuis 2012 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité puis, à partir de 2021, par le ministère de la Justice également.

- ▶ L'activité s'est révélée en nette augmentation quant à l'ensemble du département qui est le territoire.
- ▶ Rappel des étapes principales :
 - 2015 : gestion du dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) pour l'ensemble du département. En 2025, le département dispose de 30 appareils (+5 par rapport à 2024), ce qui représente un fort taux de couverture relativement à la démographie.
 - 2020 : à la suite du Grenelle sur les violences faites aux femmes, un local a été mis à disposition par convention par et à l'hôpital de Saint-Dizier et embauche d'une juriste portant les moyens humains à 2 ETP. Par ailleurs, le Droit des Femmes a doté l'AJFVV de moyens supplémentaires permettant dans certaines conditions le transport par taxis de femmes victimes de violences et l'ARS a permis le développement d'un réseau de psychologues susceptibles de proposer rapidement des consultations sur tout le territoire (réseau de plus de 20 psychologues désormais).
 - 2021, l'activité s'est encore étendue grâce à la mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente, refaits à neuf et équipés, par et au sein de la clinique Elsan à Chaumont, en cœur de ville. Signature d'une convention avec le Parquet pour la gestion du BAR.
 - 2022 : recrutement d'une seconde juriste, les permanences à Chaumont passent à cinq jours semaine. Signature d'une convention avec le Parquet et l'ADAJ : l'AJFVV réalise toutes les évaluations victimes de violences conjugales pour le Parquet au nord du département sur tout le département dès lors que la situation pourrait engager un dispositif de protection (TGD ou BAR) : en 2023 et 2024, l'ADAJ se trouvant en graves difficultés, l'AJFVV réalisera 100 % des évaluations. Ces difficultés expliquent sans doute l'importance de l'activité : en 2025, l'AJFVV réalisera 324 EVVI contre 100 seulement par l'ADAJ, les parquetiers ayant tendance à ne pas respecter la convention de partage territorial.
 - 2023 : la permanence se déplace de la clinique Elsan à l'hôpital de Chaumont dans un bureau mis à disposition et équipé par l'association. A l'entrée de l'hôpital, l'emplacement est idéal.
 - en 2025, le ministère de la Justice (cour d'appel de Dijon) renforce les moyens permettant la mise en place d'astreintes les week-ends et jours fériés et le recrutement d'une deuxième intervenante sociale portant à quatre les intervenants de terrain, juristes et intervenantes sociales.

PERSPECTIVES

- ▶ Compte tenu de l'activité extrêmement dense avec le Parquet et différents juges d'application des peines, le financement du ministère de la Justice a été renforcé en complément de celui des Droits des Femmes, de l'agglomération de St-Dizier-Der-Blaise et du Fonds Interministériel à la Délinquance qui complètent utilement.
- ▶ La situation devrait persister sans difficultés en 2026.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale & Centre Maternel Départemental (NB : nous ne distinguons pas places d'insertion et places d'urgence sous DGF)

EVENEMENTS MAJEURS

- ▶ Concernant le personnel :
 - trois ruptures conventionnelles ont été actées en 2025, ce qui est exceptionnel : une surveillante de nuit employée en CDI depuis 2017, une travailleuse sociale chargée de la vie quotidienne recrutée en CDI en 2022, une travailleuse sociale chargée de l'accompagnement sociale qui avait été embauchée dans l'année. Nous justifierons de ces ruptures nécessaires auprès de la DDETSPP mais aucune n'a généré un dépassement de l'enveloppe accordée sur les charges de personnel.
- ▶ L'établissement s'est vu doté en fin d'année de 10 places d'hébergement d'urgence spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violence supplémentaires en vue de la mise en place d'un dispositif d'accueil à Chaumont. Ce projet n'ayant pas abouti au 31 décembre 2024, les places ont été ouvertes à Saint-Dizier sur demande de la DDETSPP, rendant difficile leur ouverture à terme sur Chaumont, le personnel se déplaçant moins facilement que des lits, des tables et des chaises. Finalement, ces dix places seront supprimées le 31 mai 2025 sur notre proposition.
- ▶ Les discussions avec le conseil départemental ont conduit à la délivrance d'une autorisation au 1^{er} janvier 2024 en tant que centre maternel départemental pour six places.

PERSPECTIVES

- ▶ Concernant le personnel :
 - la cheffe de service, Audrey CÔTE, a commencé une formation « Dirigeant de l'économie médico-sociale » (certification professionnelle de niveau 7) qui s'achèvera en septembre 2026. Audrey a été pressentie pour remplacer le directeur qui partira en retraite le 1^{er} octobre 2026. En vue de ce remplacement, elle prendra les fonctions de directrice adjointe le 1^{er} janvier 2026 et sera alors remplacée dans sa fonction par Mira BERRAHOU, ancienne salariée de l'association partie à Lyon travailler pour VIFFIL comme cheffe de service, de formation éducatrice spécialisée et titulaire d'une licence de droit.
- ▶ Concernant le budget de façon générale :
 - l'instruction budgétaire 2023 abandonne définitivement l'application des tarifs plafonds liés aux GHAM qui avait été suspendue temporairement en raison de la crise sanitaire. Cependant, ce principe n'affectait pas notre CHRS.
 - la loi Elan prévoit la conclusion d'un CPOM pour tous les CHRS avant le 1^{er} janvier 2023, échéance qui a été repoussée au 1^{er} janvier 2024. La DDETSPP a fait connaître dès 2018 sa volonté de travailler au plus vite un CPOM avec l'association. Cependant, l'année 2022 s'est achevée sans qu'aucuns travaux n'aient commencé. Ce travail était programmé en 2023 mais il a été repoussé d'abord à 2024 puis à 2025 ... cependant que l'établissement avait fourni tous les éléments permettant le diagnostic dès septembre 2023. Le projet de CPOM a été soumis par la DDETSPP à DREETS pour avis, cette dernière a adressé un retour le 28 novembre 2025 auquel l'établissement a répondu point par point dès le 2 décembre 2025. La procédure en est restée là à ce stade. Il est bien possible que l'Etat attende désormais la mise en place de la réforme de la tarification des CHRS ...

Hébergement d'Urgence en Diffus (HUD)

EVENEMENTS MAJEURS

A la demande de la DDCSPP, l'association a accepté en 2017 sous condition de subvention d'héberger en diffus, c'est-à-dire dans des logements extérieurs aux sites actuels (CHRS, Maisons Relais) mais à proximité immédiate du CHRS, des familles déboutées du droit d'asile (c'est-à-dire après rejet par la CNDA¹ de leur recours du refus de l'OFPRA² et délivrance d'une OQTF³). En effet, placées dans cette situation, les personnes accueillies en CADA⁴ doivent quitter l'établissement sous 30 jours. Le dispositif d'hébergement d'urgence ainsi mis en place évite que les enfants et leurs parents se retrouvent à la rue. Trois logements ont ainsi été ouverts et équipés pour accueillir 12 personnes et une travailleuse sociale a été recrutée à temps partiel spécifiquement pour la mission. Les prestations d'accompagnement sont minimales : ces familles étant supposées quitter le territoire national, il s'agit seulement de les abriter pour l'essentiel. Elles sont nourries avec les denrées fournies par la Banque Alimentaire et utilisent la laverie du CHRS.

En 2018, la mission est passée de 12 places et 3 logements à 27 places et 6 logements, la salariée a vu son contrat porté à temps plein. Son poste est partiellement mutualisé avec l'équipe socio-éducative du CHRS collectif qui prend le relais pendant ses absences.

En 2020, le taux d'occupation a été insatisfaisant : la crise sanitaire ayant ralenti les phénomènes migratoires, peu de familles, sinon aucune, sortaient de CADA : aussi, décision a été prise d'accueillir des familles en difficultés « tout venant », mesure qui a parfaitement porté ses fruits en 2021-2022 et depuis et offre autant à l'association qu'au dispositif d'hébergement du territoire des moyens supplémentaires répondant à un besoin réel.

La priorité reste toutefois celle du public d'origine.

PERSPECTIVES

En 2026, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.

1 Cour nationale du droit d'asile.

2 Office français de protection des réfugiés et apatrides.

3 Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

4 Obligation de quitter le territoire français.

Maison Relais Colbert & Jason

EVENEMENTS MAJEURS / COLBERT <p>L'établissement qui fonctionne depuis février 2009 n'a pas connu d'événements majeurs d'un point de vue financier sinon que le montant des redevances impayées a continué à baisser pour atteindre un seuil très acceptable.</p> <p>Le taux d'occupation est satisfaisant (voir rapport complet). Chaque départ génère un délai technique d'abord dû aux remises en état des logements plus ou moins importantes, donc plus ou moins longues, et aux décisions d'admission prises par la commission SIAO qui se réunit 11 fois par an.</p>	PERSPECTIVES / COLBERT <p>En 2025, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.</p> <p>Le forfait attribué par l'Etat au fonctionnement a été relevé passant de 18 à 19,50 € par jour et par résident.</p> <p>NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Jason.</p>
EVENEMENTS MAJEURS / JASON <p>L'établissement a ouvert en février 2012. Il a connu des difficultés de démarrage en 2012 et 2013 et a peine à se remplir en 2014 et 2015 de la même manière. Le taux d'occupation n'a jamais atteint 100 % sur ces périodes. En contrepartie, l'association avait été prudente sur la gestion des ressources humaines. Les années 2016 et surtout 2017 ont permis de remplir l'établissement de façon très correcte.</p> <p>En 2025 comme les années précédentes, le taux d'occupation est très satisfaisant.</p>	PERSPECTIVES / JASON <p>Des travaux importants de réhabilitation thermique visant à améliorer les performances énergétiques ont été entrepris par l'OPH fin 2020 et se poursuivi en 2021 et 2022. Ils conduisent à des modifications importantes dans la plupart des logements avec des nuisances importantes pour les occupants mais avec un résultat satisfaisant au final.</p> <p>Le forfait attribué par l'Etat au fonctionnement a été relevé passant de 18 à 19,50 € par jour et par résident.</p> <p>En 2024, l'établissement a obtenu une autorisation d'extension de 5 logements. Le projet a abouti en 2025, après travaux sur les 5 logements retenus et la course y conduisant.</p> <p>Ces moyens supplémentaires ont permis de recruter une aide-soignante qui seconde l'infirmière à 0,4 ETP sur les maisons relais eu égard à l'importance des problèmes de santé à prendre en charge sur les deux établissements.</p> <p>En 2025, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.</p> <p>NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Colbert.</p>

2. Organigramme de l'association

NB : il n'est pas fait mention des temps de travail

		ACCUEIL DE JOUR FEMMES VICTIMES	CHRS	MAISONS RELAIS COLBERT & JASON
DIRECTION		Yves LAMBERT- DELETTRE	Yves LAMBERT- DELETTRE	Yves LAMBERT- DELETTRE
CHEFFES DE SERVICE		Audrey CÔTE	Audrey CÔTE	Marie-Laure LEJEAU
POLE JURIDIQUE	Juristes	Marie HAUENSTEIN Charlotte VARET		
POLE SOCIO- EDUCATIF	Accompagnement social	Muriel ARNOULD	Marine FRONT Léa FRONT Anaïs AUDINOT Morgane BENOÎT	
	Puériculture & parentalité		Amandine LEROUX Aurore LISSY	
	Accompagnement à la vie quotidienne		Tiffany CLÉMENT Hélène COLLOT	Nathalie GONOT Nora SLIMANE Johnny ECHARD
	Animation			Delphie ANDRADE MARQUES
POLE SANTE	Infirmier·ère·s		Carine FLEUTIAUX Alexandra BATALLIE	Carine FLEUTIAUX Magali SAGET Yann THÉVENIN
	Aide-soignante			Charlène CALLOUD
	Psychologues	20 praticiens libéraux sur tout le département	Francine MAMBANA MASSOUNGA	Francine MAMBANA MASSOUNGA
POLE NUIT	Surveillantes de nuit [remplaçante]		Diénaba DIAWARA Nadeige MONVOISIN Safia ROUABAH	
POLE LOGISTIQUE	Secrétaire	Victor VATHELET	Victor VATHELET	
	Comptable	Hélène LAUZET	Hélène LAUZET	Khalid BIGHIAL
	Agent de service		Nancy RUOTTE	Nancy RUOTTE
	Entretien technique		Gary YOESLE	Johnny ECHARD

06/03/2025

3. La formation continue du personnel

Les formations suivantes ont pu être organisées en 2025 :

Formation	Nombre de personnes bénéficiaires	Nombre de journées
Formation au logiciel de paie SILAE	1	2
MIPROF – protéger les femmes et les enfants co-victimes des violences	2	1
Premiers secours en santé mentale	4	2
Troubles du neurodéveloppement	3	1
Prévention et accompagnement des addictions	2	4
Premiers secours pédiatriques	2	2
VAE DEES	1	4
VAE DEME	1	4
Colloque justice restaurative	2	1
Accueil et accompagnement des TIG	4	1
Intégrer les pratiques de la médiation culturelle et scientifique à l'accompagnement social	1	2
Approche transculturelle de l'enfant et de la famille	2	4
Le jeu dans le développement de l'enfant	2	1
Pédagogie initiale de formateur en PSC	1	10
Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en PSC	1	5
Droit des étrangers	6	1

soit l'équivalent de **74 journées de formation** (121 en 2024, 57 en 2023, 100 en 2022).

4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS

4.1. Traitement de l'ensemble des demandes

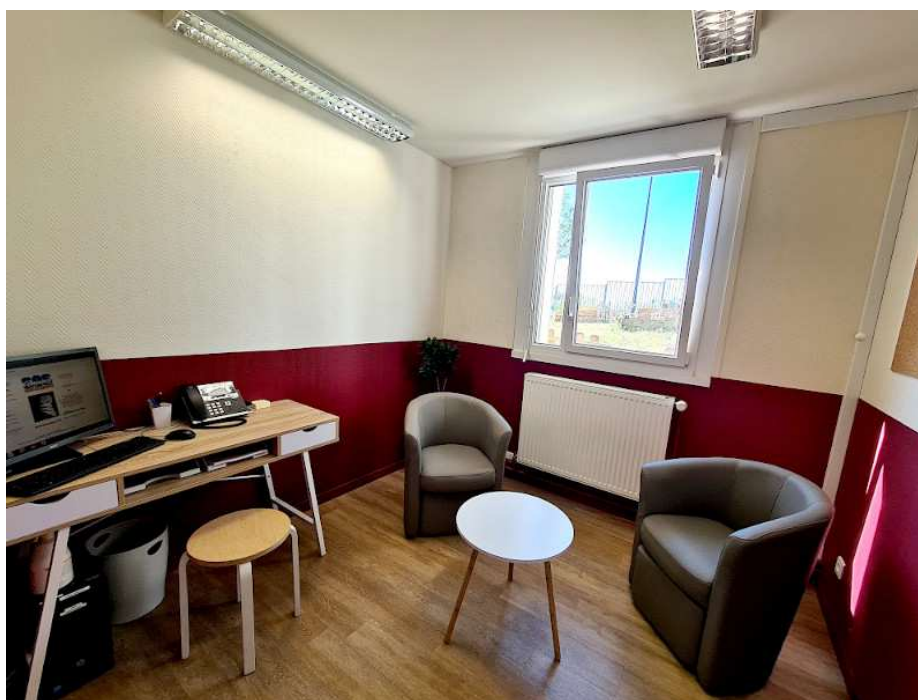
En 2025, hors l'activité liée à Internet désormais résiduelle, ce sont **945 personnes majeures** (711 en 2024) qui se sont ou qui ont été adressées à l'équipe du CHRS et de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple.

4.2. Activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence

L'année 2013 a vu l'ouverture d'un Accueil de jour pour femmes victimes au sein du couple qui est venu compléter l'offre déjà proposée par l'équipe du CHRS auparavant. Les moyens des structures ont été mutualisés pour offrir une réponse la plus large possible de 8H30 à 20H30 tous les jours, avec un accueil téléphonique de 20H30 à 3H00.

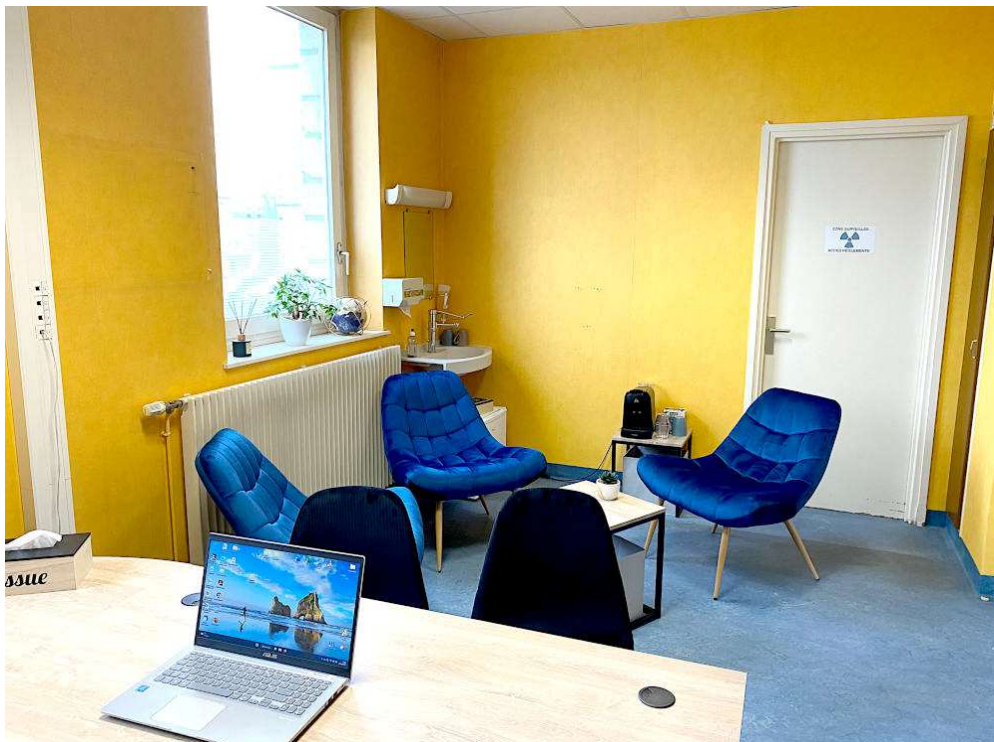
Lieu(x) de réalisation :

- un espace spécifiquement dédié est prévu au sein de l'immeuble abritant le siège de l'association et le CHRS qu'il gère à Saint-Dizier, agglomération phare située sur l'arrondissement le plus important du département d'un point de vue démographique : cette disposition particulière permet un accueil physique et téléphonique 19 heures sur 24, y compris en cas d'absence des salariées dédiées à l'accueil de jour. Il permet en outre d'utiliser le cas échéant les moyens d'accueil et de garde des enfants du CHRS.



Bureau d'entretien à Saint-Dizier

- une permanence s'est par ailleurs tenue cinq jours par semaine dans des locaux mis à disposition par l'hôpital de Chaumont depuis janvier 2023, du lundi au vendredi.



Bureau d'entretien à Chaumont

- d'autres lieux sont mobilisables en tant que de besoin : un bureau est mis à disposition au sein même de l'hôpital de Saint-Dizier ; des entretiens ont lieu en gendarmerie ; une permanence se tient à la Maison de la Justice et du Droit à Saint-Dizier un mercredi sur deux en fonction des demandes ; etc.
- environ 75 à 80 % des rencontres et entretiens ont lieu au domicile même des personnes.

Description du projet

Horaires d'ouverture au public :

- pour prises de rendez-vous, cinq jours sur sept, aux heures de bureau mais avec possibilité de prises de rendez-vous sur d'autres créneaux horaires pour faciliter l'accès aux services des personnes salariées.
- un accueil téléphonique est garanti 7 jours sur 7 de 8h30 à 3h00 ...

Prestations :

Les services rendus sont les suivants :

- un accueil inconditionnel, anonyme, confidentiel et gratuit, sans préalable ni critère d'admission
- une rencontre au lieu du choix de la personne : dans nos locaux, au sein de l'hôpital de Chaumont, au sein de la Maison France Services de Bologne, dans le bureau mis à disposition par l'hôpital de St-Dizier, à la MJD de Saint-Dizier, sur les différents lieux de permanence, mais aussi à domicile, dans un café ou en lieu neutre à convenir
- une écoute bienveillante et empathique, privilégiant les méthodes d'entretien de type rogérien et, donc, favorisant l'expression et l'échange
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants mais aussi un suivi individualisé s'inscrivant dans le temps et une aide dans les démarches administratives avec accompagnement physique le cas échéant

- des informations juridiques expertes et un accompagnement dans les démarches idoines
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique (ADAJ), social, sanitaire et professionnel – l'association disposant déjà en interne de certains de ces services (plus-value de la proximité immédiate) et pouvant prendre en charge depuis 2020 des consultations psychologiques (crédits Droits des Femmes et ARS gérés à part, analytiquement) ayant constitué un réseau de 20 psychologues sur 22 sites⁵ différents couvrant la plus grande partie du département
- la mise à disposition d'un taxi : l'association SOS Femmes Accueil dispose depuis 2020 d'un fonds spécifique (crédits Droits des Femmes gérés à part, analytiquement) permettant le transport par taxi de FVV ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, afin de déplacement pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, un examen médico-légal, une consultation psychologique, un rendez-vous avec un avocat, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger (TGD) ou bracelet anti-rapprochement (BAR)
- en cas de nécessité, une mise à l'abri immédiate facilitée par l'adossement du projet à une association gérant dans les mêmes lieux un CHRS spécialisé.

Description des locaux où cet accueil de jour est réalisé :

Au sein de l'immeuble Vosges, qui abrite le siège de l'association et le CHRS, trois bureaux sont dédiés à l'accueil de jour, dont un affecté aux entretiens. Un autre bureau est mis à disposition au sein de l'hôpital de Chaumont, ainsi que d'autres lieux de permanence (au sein de l'hôpital de Saint-Dizier, à la Maison de Services au Public de Bologne, etc.)

Equipements spécifiques :

Deux numéros de GSM dédiés :

- ▶ 07 68 65 44 54 (appels et SMS) : juriste
- ▶ 07 67 11 54 90 (appels et SMS) : intervenante sociale

Les équipements du CHRS utiles à l'action sont mis à disposition en tant que de besoin : accès gratuit à l'Internet sur poste individuel cinq après-midi par semaine, laverie, garde d'enfants afin de permettre des entretiens sereins, parc automobile afin de permettre notamment l'accompagnement physique nécessaire (par ex., accompagnement au commissariat de police, auprès d'un médecin, ...) ou tout déplacement utile, etc.

Le service dispose de deux véhicules mais le parc automobile de l'association est mobilisable en cas de besoin (mutualisation).

Description des moyens humains affectés

- Nombre, fonction et qualification des personnes qui travaillaient sur cette action en 2025 :

- une assistante sociale, titulaire d'une licence de sciences sociales, cheffe de service ;
- une intervenante sociale ancienne gendarme, ayant reçu une formation spécifique à l'accueil des victimes de violence conjugale, formée Mélanie ;
- une intervenante sociale conseillère en économie sociale et familiale
- deux juristes ;
- un temps d'infirmière en tant que de besoin ;

- en cas d'absence et/ou de besoins complémentaires, le relais est pris par le personnel socio-éducatif et/ou soignant du CHRS qui est formé à l'accompagnement des femmes victimes de violences au sein du couple.
- l'équipe est supervisée par la direction, très impliquée dans le suivi de cette action.



Affiche

- Nom et qualification du cadre responsable de l'accueil de jour : Yves LAMBERT-DELETTRE, directeur, master de sciences sociales.

Description des liens avec les partenaires locaux concernés

Le partenariat avec l'ADAJ (réseau France Victimes), la police, la gendarmerie et les hôpitaux a été renforcé, avec des contacts réguliers. Le partenariat régulier existant avec le CMPP quant à la prise en charge des enfants et des conséquences sur les enfants des violences subies par les femmes au sein du couple est utilisé.

L'ensemble des partenaires habituels des différentes activités de l'association (mission locale, centre social, circonscription d'action sociale, CCAS, etc.) est régulièrement informé du projet afin que ceux-ci servent de relais d'information auprès du public cible.



NOTA BENE : l'association est porteuse des dispositifs « Téléphone Grave Danger » et « Bracelet Anti-Rapprochement », chargée de l'évaluation des situations, de la remise de l'appareil après décision d'affectation du parquet, et du suivi des bénéficiaires.

En outre, depuis qu'elle salue des juristes, elle réalise des EVVI (évaluation des victimes de violences intrafamiliales) pour laquelle elle est sollicitée par le Parquet. Une convention avec ce dernier a formalisé cette coopération le 22 novembre 2022.

Enfin, l'association est agréée par le ministère de la Justice.

Association
agrée par le



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'activité 2025 en chiffres :

- 828 personnes victimes de violences sont dans la file active (596 en 2024, 398 en 2023, 404 en 2022) :
 - 36 hommes (21, en 2024, 10 en 2023, 2 en 2022)
 - 792 femmes

ce qui représente une hausse de +28 % de la file active ...

Parmi ces 828 personnes, **235 étaient inconnues de l'association** et 66 ont dû être mises à l'abri (CHRS SOS Femmes Accueil) accompagnées de 52 enfants.

Ces accueils ont généré pour l'AJFVV (hors hébergement) 2.168 entretiens et 2.476 actions de suivi.

Tranche d'âge < 18 ans*	1,20 %
Tranche d'âge 18 - 24 ans	12,89 %
Tranche d'âge 15 - 59 ans	78,15 %
Tranche d'âge 60 ans +	5,74 %
Tranche d'âge inconnue	2,02 %

Adultes ayant un ou des enfants	80,1 %
Adultes sans enfant	19,9 %

Activité spécifique avec la Justice (2025 / 2024) :

[conforme au tableau de suivi transmis hebdomadairement au Parquet et à Mme la JAP]

		2025	2024	Evolution	
Evaluations	EVVI ⁶ sur réquisition du Parquet	261	210	+51	+24,29%
	EVVI sur demande du JAP ⁷	17	11	+6	+54,55%
	Evaluations TGD ⁸	58	49	+9	+18,37%
	Evaluations BAR ⁹	3	2	1	+50,00%
	S/TOTAL	339	272	67	+24,63%
	Carences, refus d'EVVI	15	8	7	+87,50%
	TOTAL EVVI réellement réalisées	324	264	60	+22,73%
	<i>Dont sur astreintes WE et JF (à partir de juin 2025)</i>	<i>34</i>	<i>0</i>	<i>34</i>	
	Soit, taux de réalisation effective	95,58%	97,06%		-1,48 %

TGD / BAR		2025	2024		
	Nouvelles attributions TGD dans l'année N	44	44	0	0,00%
	TGD attribués antérieurement et gérés en N	40	38	+2	+5,26%
	Nouvelles attributions BAR dans l'année N	3	2	1	+50,00%
	BAR attribués antérieurement et gérés en N	1	0	1	
	TOTAL TGD+BAR	88	84	4	+4,76%

⁶ Le français utilise dans les textes officiels l'acronyme des termes anglais *E*valuation of *V*ictims. Il s'agit d'une évaluation personnalisée des victimes.

⁷ JAP : juge d'application des peines. Il s'agit notamment d'évaluer la situation de couples enfreignant l'interdiction de contact à laquelle a été condamné un auteur de violences conjugales ou demandant la levée de cette interdiction.

⁸ Téléphone Grave Danger.

⁹ Bracelet Anti-Rapprochement.

Bons de transport pour femmes victimes de violence en milieu rural et sans moyens personnels

	2025	2024	Evolution	
Nombre de transports demandés :	52	38	+14	+26,92 %
Nombre de transp. réalisés :	48	33	+15	+31,25 %
Attribution TGD	-	-	-	
Audience tribunal	3	5	-2	-66,67 %
Audition gendarmerie	2	1	+1	+50,00 %
Rendez-vous avocat	2	1	+1	+50,00 %
Expertise médico-légale ou psy	16	7	+9	+56,25 %
Consultation psychologique	21	18	+3	+14,29 %
Mise en sécurité	4	1	+3	+75,00 %
Transports annulés	4	4	-	
Transports refusés	-	1	-1	

Commanditaires :				
CIDFF	-	-		
ADAJ France Victime 52		-		
Le Mars France Victime 51	-	1	-1	
115	-	1	-1	
C'Sam Chaumont	-	-		
Intervenants sociaux police	-	-		
Intervenants sociaux gendarmerie	7	3	+4	+57,14 %
Police	2	2	-	
Gendarmerie	3	1	+2	+66,67 %
AJFVV	40	25		+37,50 %

COÛT	12 005 €	9 217 €		
Subvention attribuée	8 000 €	8 000 €		

Bons de consultations psychologiques pour femmes victimes de violence en milieu rural et/ou sans moyens personnels de déplacement

En 2024 et 2025, le réseau a été renforcé de cinq praticiens, soit 23 psychologues sur 25 sites couvrant ainsi tout le département, au plus près des victimes.

	2025	2024	Evolution	
Nombre de consultations accordées	1 531	1 396	+135	+8,82 %
Engagement financier théorique*	76 550 €	69 800 €	+6 750 €	+8,82 %
Engagement financier redressé au 31.12**	50 900 €	47 137 €	+ 3 763 €	+7,39 %
Nombre de consultations réalisées***	395	397	-2	-0,51 %
Nombre de bénéficiaires****	121	118	+3	+2,48 %
<i>dont enfants</i>	25	25	-	-
Nombre moyen de consult. réalisées / personne	3,20	3,36	-0,10	-2,93 %
Coût financier réel pour l'année N	21 560 €	20 552 €	+1 008 €	+4,68 %
Coût moyen de la consultation	54,58 €	51,76 €	+2,82 €	+5,17 %
Subvention attribuée	17 000 €	17 000 €	-	-

* Principe : tout bon délivré risque d'être présenté et provoquer une dépense. Ce nombre inclut bien entendu des bons délivrés en n-1 et utilisés en n.

** Principe : tout bon délivré engage une dépense possible. Il est donc nécessaire de provisionner la trésorerie permettant de couvrir, ce qu'au reste notre commissaire aux comptes réclame. Cependant, nous savons qu'un certain nombre de bons ne seront jamais servis et nous en avons limité la validité à six mois : aussi, l'engagement financier redressé élimine tous les bons de plus de six mois qui n'ont pas donné lieu à une première consultation.

*** Le tarif des consultations varie désormais de 50 à 70 €. L'engagement financier est calculé sur la base de 50 € la consultation.

**** Personnes ayant bénéficié d'au moins une consultation.



Dispositif de transport FVV

Protocole

Au titre de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violences (FVV), l'association SOS Femmes Accueil dispose d'un fonds permettant le transport par taxi de FVV ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, afin de déplacement pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, un examen médico-légal, une consultation psychologique, un rendez-vous avec un avocat, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger (TGD).

Les transports en commun seront cependant privilégiés chaque fois que cela est possible et cohérent avec les nécessités de la situation.

Convention a été passée avec un syndicat de taxis haut-marnais gérant une flotte de 96 véhicules couvrant l'ensemble du territoire.

Le dispositif est ouvert aux organismes intervenant auprès de FVV, en particulier l'ADAJ, le CIDFF et le SIAO 52 qui gère aussi le 115.

Procédure en semaine :

- le demandeur de la structure référente remplit la fiche jointe au présent protocole et l'adresse à accueil.jour@sosfemmes.com
- le niveau de ressources à prendre en compte est celui du barème de l'aide juridictionnelle (AJ) : si la FVV l'a déjà obtenue, joindre une copie
- si le demandeur sollicite un aller et retour, il doit renseigner et adresser une fiche par trajet
- un accord sera signifié rapidement si la fiche est correctement renseignée
- l'AJFVV réserve le taxi pour le trajet demandé à la date et heure demandées via la plateforme web du syndicat de taxis
- toute annulation doit être signalée au plus vite

Procédure le week-end (pour le 115 et le CHRS SOS Femmes Accueil) :

- la décision est prise par le cadre d'astreinte alerté par téléphone via le n° habituel du standard (03 25 06 50 70)
- la fiche est transmise a posteriori, le lundi matin

A noter :

Le dispositif restera actif dans la limite des fonds disponibles. Leur épuisement éventuel sera signifié aux structures utilisatrices.

Dispositif de transport FVV

Fiche de demande

Structure référente de la victime : ADAJ CIDFF SIAO 52 / 115
 Autre (préciser) :
 SOS Femmes Accueil

Personne victime	
(tous les items doivent <u>obligatoirement</u> être renseignés)	
Nom de naissance :	
Nom d'usage :	Prénom :
Adresse (précise) :	
Téléphone :	
Date de naissance :	Nombre d'enfants à charge :
Véhicule personnel : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui	AJ totale : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Si non, nature des revenus :	Montant :

Contexte	
Types de violences :	
Motifs de la demande de prise en charge du trajet :	
<input type="checkbox"/> hébergement d'urgence, mise à l'abri	
<input type="checkbox"/> examen médico-légal <input type="checkbox"/> consultation psychologique	
<input type="checkbox"/> rendez-vous avec un avocat <input type="checkbox"/> audience au tribunal <input type="checkbox"/> remise de TGD	
Demande de transport <input type="checkbox"/> du domicile <input type="checkbox"/> autre lieu (préciser) :	
à (lieu de destination, adresse précise) :	
Date et heure du transport demandé :	<input type="checkbox"/> Aller <input type="checkbox"/> Retour
Enfants présents lors du trajet : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui : combien ?	âges :
Démarches effectuées ou diligences en cours (et commentaires éventuels) :	

NOM et prénom du demandeur dans la structure référente :

Date de la demande :

Signature :

Fiche à transmettre à accueil.jour@sosfemmes.com

Date réception de la demande :	Date décision :
Pour décision SOS Femmes Accueil : Nom & Prénom :	
Accord : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui	Signature :
Version 2020_10 v3	

Dispositif de prise en charge psychologique pour FVV



Bon de consultation (à remettre au praticien)

(valable 6 mois après la date d'émission pour la 1^{ère} consultation)

Personne victime

(tous les items doivent obligatoirement être renseignés)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse (précise) :

Téléphone :

Date de naissance :

Nombre d'enfants à charge :

Véhicule personnel : non oui

AJ totale : non oui

Si non, nature des revenus :

Montant :

NOM et prénom du / de la salarié / e AJFVV ayant renseigné le bon :

Date :

Signature :

AFVJJ : fiche à transmettre à accueil.jour@sosfemmes.com

Psychologues : les factures sont à adresser à facturation@sosfemmes.com

* Pour rappel, Cf. protocole, un bon est valable pour 5 consultations (ou 10 si le ou la patiente paie la moitié).
D'éventuelles consultations suivantes réclament un nouveau bon.

4.3. Demandes ayant donné lieu à une **admission en hébergement**

Légende : HI : hébergement d'insertion (femmes et enfants seulement)
 HU : hébergement d'urgence (femmes et enfants seulement)
 HUFVV : hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences [FVV] (femmes et enfants seulement)
 HUD : hébergement d'urgence en diffus (femmes ou couples avec enfants)

Personnes accueillies en 2025 (hébergements)

Nombre total de foyers	117
Nombre total de personnes	207
<i>dont 18-26 ans</i>	<i>23</i>
<i>dont femmes seules (sans enfants)</i>	<i>59</i>
Nombre total d'enfants	90
<i>Dont -3 ans</i>	<i>25</i>
Nombre moyen d'enfants par foyer	0,77
Nombre moyen d'enfants par foyer ayant des enfants	1,55

			Données nationales*	
			2021	
Nombre total de Foyers VV	66	Soit 56% des foyers accueillis	14%	
FVV + enfants accompagnants	118	Soit 57% des personnes accueillies		

Nombre de personnes FR.	89	Soit 43% des personnes accueillies		
Nombre de foyers de nationalité FR.	59	Soit 50% des foyers accueillis		
Nombre de personnes NON U.E.	118	Soit 57% des personnes accueillies	55%	
<i>dont nombre de situations irrégulières au 31/12</i>	<i>21</i>	<i>Soit 10% des personnes accueillies</i>		
<i>dont nombre de récépissés de titres de séjour au 31/12</i>	<i>14</i>	<i>soit 7% des personnes accueillies</i>		
Nombre de foyers NON U.E.	58	Soit 50% des personnes accueillies		

Nombre de personnes sans aucun revenu	49	Soit 24% des personnes accueillies		
--	-----------	---	--	--

* 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, Les dossiers de la DREES, octobre 2023

Nombre de présents et sortants

	HI	HUFVV	HUD	TOTAL
Présents au 31/12	39	14	30	83
Sorties sur l'année	70	45	9	124
TOTAL	109	59	39	207

Nombre de nuitées des présents et sortants (depuis l'arrivée)

	HI	HUFVV	HUD	TOTAL
Présents au 31/12	13 651	1 514	24 024	39 189
Sorties sur l'année	12 481	4 656	3 640	20 777
TOTAL	26 132	6 170	27 664	59 966

Nombre de nuitées par dispositif

	HI	HUFVV*	HUD	TOTAL
Nombre de places financées	40	16,13	27	83
Nombre de nuitées financées	14 600	5 887	9 855	30 342
Nuitées année en cours (01/01 - 31/12)	15 207	4 336	10 043	29 586
Soit taux d'occupation :	104,16%	73,65%	101,91%	97,51%
Nuitées totales des séjours au 31/12 depuis le début du séjour	26 132	6 170	27 664	59 966

Données nationales**	
2021	
90%	

* Fermeture de 10 places au milieu de l'année (31/05/25)

** 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, Les dossiers de la DREES, octobre 2023

Moyenne de la durée de séjour depuis l'arrivée (en jours)

Dispositif	HI	HUFVV	HUD	Tous dispositifs confondus	Tous sans HUD	Données nationales*	
						2021	
Moyenne des durées de séjour totale	240	105	709	290	192		
Moyenne des durées de séjour des présents au 31/12	350	108	801	472	286	6 840	
Moyenne des durées de séjour des sortants	178	103	404	168	149		

* 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, Les dossiers de la DREES, octobre 2023

Motifs de sortie par dispositif

Motif de sortie	Total HI	Total HUFVV	Total HUD	TOTAL		Données nationales**	
						2020	2019
Inconnu	0	0	0	0	0%		
Ré-orientation	9	5	4	18	15%		
Hospitalisation	2	0	0	2	2%		
Personnes logées par un tiers (dont retour à domicile)	34	20	0	54	44%		
Sorties vers un logement en propre	19	20	5	44	35%	40,10%	45,80%
Exclusion	6	0	0	6	5%		
	70	45	9	124			

Nombre de foyers sorties	45	29	4	78
---------------------------------	----	----	---	----

** Budget de la nation, rapports annuels de performances 2020, programme 177, hébergement, parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables, p. 13

Distribution des personnes par type d'activité et par dispositif

	HI	HUFVV	HUD	TOTAL	%	Données nationales*	
						2021	2021
Enfant en bas âge	17	5	3	25	12%		
Enfant scolarisé	30	18	17	65	31%		
Enfant non scolarisé	0	0	0	0	0%		
En formation	0	0	1	1	0%		
Sans emploi	38	24	17	79	38%		
En recherche d'emploi	3	2	0	5	2%		
Emploi - CDD	1	0	0	1	0%		28%
Emploi - CDI	4	2	0	6	3%	8%	
Emploi - Intérim	0	0	0	0	0%		
Emploi - Saisonnier	0	0	0	0	0%		
Emploi - Milieu protégé	7	1	1	9	4%		
Invalidité	6	5	0	11	5%		
Retraité	3	2	0	5	2%		
TOTAL	109	59	39	207	100%		

* 200 000 personnes accueillies en centre d'hébergement début 2021, Premiers résultats de l'enquête ES-DS, Les dossiers de la DREES, octobre 2023

Situation des femmes seules (non accompagnées d'enfants)

Aucun revenu	17	27%	47%
Situation irrégulière vis-à-vis du séjour	5	8%	
Sous mesure de protection judiciaire	11	17%	
AAH	10	16%	
<i>Dont invalidité</i>	3	5%	
Retraîtée	5	8%	
Sortie d'emploi	3	5%	
Travail	8	13%	
Formation	0	0%	
Autres, dont RSA	19	30%	
Total de femmes seules	64		

4.4. Orientations sur la **plate-forme inclusion**

	2024	2025	
Candidatures IAE Saint-Dizier*	31	21	Soit 18% des adultes accueillis
ACI ELAN	12	3	Soit 14% des candidatures
ACI	14	17	Soit 81% des candidatures
AI	5	1	Soit 5% des candidatures
Candidatures Homme	2	8	Soit 38% des candidatures
Candidatures Femmes	29	13	Soit 62% des candidatures
Candidatures acceptées	9	4	Soit 19% des candidatures
Candidatures déclinées**	14	16	Soit 76% des candidatures
Personne embauchée ailleurs	7	1	Soit 5% des candidatures

* Les candidatures faites auprès des différentes IAE de Saint-Dizier via la plateforme inclusion : ARIT (Association pour la rencontre et l'insertion par le travail), Bois l'Abbesse, AVM (Ateliers de la Vallée de la Marne) et Tremplin 52.

** Les différentes candidatures déclinées l'ont été sur les motifs suivants :

- Refus automatiques en l'absence de session de recrutement
- Récépissé de demande de titre de séjour incompatible
- Un des freins à l'emploi du candidat est incompatible avec le poste proposé
- Candidat non intéressé
- Candidat indisponible / non joignable
- Le candidat ne s'est pas présenté à l'entretien

4.5. Actions au service du **bien-être, de la parentalité et de l'inclusion**

107 activités ont été proposées pour les adultes et les enfants accompagnées au CHRS/centre maternel SOS Femmes Accueil entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 :

Instances de concertation

- 5 conseils des enfants (88 participants)
- 11 conseils de résidentes (197 participants)
- 2 cafés débat (11 participantes)

22 Activités/sorties proposées en lien avec des partenaires avec :

- L'association Initiales : une semaine « quartier d'été » sur le thème de la nature et sa protection »
- Médiathèque de Saint-Dizier : atelier snoezelen
- La petiotte épicerie de Saint-Dizier : atelier socio-esthétique
- Service la Clé des Champs (CHHM) : 5 rencontres intergénérationnelles autour d'un pique-nique, activité tricots, loto ou jeux.
- Culture du cœur : malle et sport, conte musical « Pierre et le loup »
- Ludothèque de Saint-Dizier
- Pompier de Saint-Dizier : visite de la caserne
- Association La maison : cercle des parents
- MFR de Commercy : journée du bonheur
- Association WIMOOV : présentation des services vers la mobilité
- La cité éducative de Saint-Dizier : atelier se connaître par corps
- SOS Hépatite : sensibilisation
- PMI Saint-Dizier/Delta Imagerie Médicale : sensibilisation Octobre Rose

Ateliers bien-être et sport

- 8 sorties à la piscine de Saint-Dizier pour les adultes et les enfants : 117 participants
- Une sortie à la patinoire de Châlons-en-Champagne : 21 participants
- 6 séances de sport proposées par une salariée de l'association SOS Femmes Accueil diplômée d'un BPJEPS (cours de Pilate, marche active, fitness dans la salle de sport) : 36 participants
- 6 ateliers coiffure : 10 participants
- Sorties au pumptrack et jeux en plein air à Saint-Dizier
- Ateliers danse

Ateliers éducatifs

- 2 sessions de jeu KIJOULOU : 7 participants
- Ateliers de cuisine individualisés ou collectifs avec adultes et enfants
- Ateliers pictogramme pour les tâches de la vie quotidienne
- Atelier prévention en santé sexuelle et sexualité pour les adultes
- Ateliers de soutien à la parentalité
- Ateliers anti-gaspi
- Café des parents

Activités collectives et loisirs divers

- Repas culturels et goûters collectifs
- Journées à la plage (au Lac du Der)
- Sortie à la ferme
- Sortie pour les adolescents au mémorial Charles de Gaulle
- Sorties : une journée à la découverte de Paris, Reims, Marché de Noël à Nancy
- Barbecue et burger party avec toutes les personnes accompagnées
- Ateliers manuels : fête des mères, Pâques, Land Art
- Activités d'eau
- Animation théâtre/danse par une stagiaire
- Projection de films
- Loto
- Jeux de société
- Visite du musée de Saint-Dizier
- Accrobranche

4.6. Un point sur la santé

Depuis 1997, une infirmière intervient sur l'association, son temps de travail ayant évolué au fil des besoins, d'abord à quart temps, puis à mi-temps et enfin à temps plein, avec une répartition 60 % CHRS / 40 % Maisons relais.

Fin 2023, l'association a pu se doter grâce au soutien de l'ARS de moyens mobiles de téléconsultation pour faire face au grave problème de la démographie médicale.

En 2025, CHRS et Maisons Relais confondus, ce sont 166 personnes qui ont suivies, 328 consultations internes réalisées, 221 consultations externes et 134 téléconsultations.

4.8. SOS Femmes Accueil **centre maternel départemental**

Le conseil départemental de la Haute-Marne agréé l'association en tant que Centre maternel départemental pour six places. Ses moyens sont ceux du CHRS.

En 2025, 8 femmes, dont 2 admises enceintes et 8 enfants ont été accueillis (+ 8 autres enfants de plus 3 ans non pris en compte dans le calcul du taux d'occupation).

Nombre de nuitées Centre maternel départemental		
	2025	2024
Nombre de places financées	6	6
Nombre de nuitées financées	2 190	2 190
Nuitées année en cours (01/01/2024 - 31/12/2024)	2 034	3 802
Soit taux d'occupation :	92,87%	173,61%



5. Les Maisons Relais

(Rédaction : Marie-Laure LEJEAU)

5.1 Les Maisons Relais **Colbert et Jason**

Une maison relais (la réglementation parle désormais de *Pensions de Famille*) est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, *dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire* (référence : circulaire DGAS/SDA no 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais).

Les maisons relais (pensions de famille) s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le public accueilli est mixte : hommes ou femmes seuls, répondant aux critères. La commission SIAO propose sur dossier l'orientation en maison relais. Chaque personne sollicitant un logement est reçue individuellement par deux membres de l'équipe afin d'affiner la demande et de vérifier que la personne répond bien aux caractéristiques réglementaires.

Les demandes d'admissions

En 2025, nous avons enregistré 13 demandes d'admission contre 8 en 2024, tous les dossiers ont été étudiés en commission SIAO.

Instructeurs :

CCAS	2
Relais 52	3
UDAF	0
La Passerelle	2
Circonscription d'Action Sociale ST-Dizier, Chaumont et Joinville	3
CHHM	1
SOS FA	1
Centre pénitentiaire	1
APAJH	0
ADASMS	0
Bois l'Abbesse	0
TOTAL	13

Sur ces 13 demandes :

Accord	8
Accord pour logement PMR	0
Accord conditionné à une mesure de protection	0
Essai sur les temps d'activité	0
Refus des Maisons Relais	2

Refus de la commission SIAO	0
Abandon de la demande par la personne	3

Les mesures de protection

Au 31 décembre 2025 :

	COLBERT	JASON
Tutelle	5	0
Curatelle renforcée	9	18
Curatelle simple	0	0
MAJ	0	0
MASP	0	1
Sauvegarde de justice	0	0
Sans mesure	11	6
TOTAL	25	25
UDAF	5	8
APAJH	6	6
CHHM	0	1
Mandataire privé	3	3

Pension de famille « Maison Relais Colbert »

Les mouvements en 2025 :

2 personnes ont quitté l'établissement :

- 1 homme a intégré un logement de droit commun
- 1 homme a intégré un logement sur la Maison Relais JASON
- 1 femme a intégré la structure

Le **taux d'occupation** aura été de **96,89%** (8.841 nuitées).

Sexe et âge des personnes présentes pendant tout ou partie de l'année :

	TOTAL au 31/12/2025	% (pour 25 résidents)	Moyenne d'âge (pour 25 résidents)
Hommes	20	74.1	53.9
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	0	0	-
De 35 à 50 ans	9	33.3	-
+ de 50 ans	11	40.7	-
Femmes	7	25.9	49.00
- de 25 ans	1	3.7	-
De 26 à 35 ans	1	3.7	-
De 35 à 50 ans	1	3.7	-
+ de 50 ans	4	14.8	-
TOTAL	27	100	52.6
- de 25 ans	1	3.7	-
De 26 à 35 ans	1	3.7	-
De 35 à 50 ans	10	37	-
+ de 50 ans	15	55.6	-

Types de revenus :

	TOTAL au 31/12/2025	% (pour 25 résidents)
RSA	6	25
AAH	13	44
ASS	2	12
Indemnités journalières	0	0
Salaire	0	8
Retraite	3	16
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
TOTAL	24	100

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !

Parcours résidentiel :

	TOTAL au 31/12/2025	% (pour 25 résidants)
Logement autonome		
locataire	3	12
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
Structure collective	18	72
CHRS	16	64
Institutions Carcérales	2	8
hôtel	0	0
Pension de Famille	2	8
Hébergement Tiers	3	12
famille		
amis	1	4
autre	0	0
SDF	1	4
Habitat mobile	0	0
CHHM - CHS	0	0
TOTAL		

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais.

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !

Pension de famille « Maison Relais Jason »

Pour rappel, la Pension de Famille Jason a ouvert ses portes en Avril 2012, en proposant 20 logements accompagnés.

Depuis 2023, des démarches ont été engagées par l'association afin d'augmenter ses capacités d'accueil de cinq logements supplémentaires.

Ainsi, depuis le début de l'année 2025, l'offre de logements accompagnés est de 25 logements au sein de la résidence. Ses habitats sont identiques aux logements initiaux et sont situés au deuxième étage du bâtiment Jason.

Les mouvements en 2025 :

3 personnes ont quitté la structure :

- 1 homme est décédé
- 1 femme a été exclue
- 1 homme a intégré un logement de droit commun

5 personnes ont intégré la structure :

- 1 femme
- 4 hommes

Le **taux d'occupation** aura été de **94,71%** (8.088 nuitées)

Sexe et âge des personnes présentes sur tout ou partie de l'année :

	TOTAL au 31/12/2025	% (pour 25 résidents)	Moyenne d'âge (pour 25 résidents)
Hommes			53.7
	19	76	
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	0	0	-
De 36 à 50ans	3	12	-
+ de 50 ans	13	52	-
Femmes	8	32	48.1
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	1	4	
De 36 à 50 ans	3	12	-
+ de 50 ans	4	16	-
TOTAL	25	100	53.7
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 35 ans	1	4	-
De 36 à 50 ans	7	28	-
+ de 50 ans	19	76	-

Types de revenus :

	TOTAL au 31/12/2025	% (pour 25 résidants)
RSA	3	12
AAH	19	76
ASS	2	8
Indemnités journalières	0	0
Salaire	2	8
Retraite	2	8
Invalidité	0	0
Veuvage	1	5
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
TOTAL	29	

Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résidants !

Parcours résidentiel :

	TOTAL au 31/12/25	% (pour 25 résidants)
<i>Logement autonome</i>	<i>5</i>	<i>20</i>
locataire	5	20
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<i>Structure collective</i>	<i>14</i>	<i>56</i>
CHRS	14	56
Institutions Carcérales	1	4
hôtel	0	0
autre	0	0
<i>Hébergement Tiers</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
famille	0	0
amis	0	0
autre	0	0
<i>SDF</i>	<i>4</i>	<i>16</i>
<i>Habitat mobile</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

CHHM - CHS	4	16
TOTAL	27	

Autres structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais

Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !

Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidants :

	COLBERT	JASON
CCAS	0	1
Relais 52	0	0
UDAF	5	9
CAS	1	2
CHHM	1	2
APAJH	7	4
Mandataire libérale	3	3
SOS FA	0	3
SAVS-SAMSAH BA	4	1
SAVS ADASMS	0	0
TOTAL	21	25

Parfois, plusieurs partenaires pour un seul résidant !

Autres partenaires et types de partenariat :

- Infirmières en psychiatrie : 2 infirmiers interviennent 3 heures par semaine dans les Maisons Relais COLBERT et JASON
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais Colbert aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention pour la remise en état des logements qui le nécessitent avant un relogement.
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH
- SPIP : travail en partenariat pour accompagner au mieux la résidante face à la justice.
- Centre équestre de SAINT DIZIER: convention de partenariat dans le cadre de l'activité de médiation animale.
- SAVS/SAMSAH : partenariat pour la mise en place d'activités et d'animations

5.2 L'accompagnement mis en place aux Maisons Relais Colbert et Jason

L'équipe de professionnels :

L'équipe pluridisciplinaire est composée de six professionnels intervenant sur les deux sites, à temps égal.

Une cheffe de service : Outre ses missions de coordination au sein de l'équipe, sa mission principale est d'accompagner et guider les résidants dans leurs démarches administratives et sociales. Elle est l'interlocutrice principale des partenaires qui interviennent auprès des résidants. Des synthèses des situations partagées avec les différents services partenaires sont organisées au moins, une fois par an. Elle se charge également de la gestion locative des résidences.

Une animatrice : Sa mission principale est de proposer, organiser et animer diverses activités. Certaines animations sont programmées à l'avance permettant ainsi de travailler avec les usagers les notions de prise de RDV, d'anticipation et d'organisation. D'autres activités spontanées sont également proposées, souvent par les résidants eux mêmes. Elles permettent de répondre aux souhaits immédiats des personnes et les aider à être acteurs de la vie de la Maison Relais. Les animations organisées sur le territoire sont privilégiées afin de favoriser l'inclusion sociale des résidants.

Deux Travailleurs Sociaux à la Vie Quotidienne: Leurs principales missions sont les interventions d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne. Cela comprend la guidance pour l'entretien du logement et du linge, la préparation des repas, la notion d'équilibre alimentaire, la conservation des denrées périssables, la rédaction d'une liste d'achats à prévoir, la gestion des stocks...

Un moniteur d'atelier : Sa mission principale est l'entretien et l'embellissement des espaces collectifs, des logements et du parc automobile. Il encourage les résidants à participer à ces interventions afin de développer les connaissances et les compétences des résidants et mettre en avant leurs talents.

Une infirmière : Sa mission principale est d'accompagner les résidants vers une démarche de soins et de prévention. Elle propose puis coordonne la prise en charge médicale des résidants qui ne peuvent la gérer seul. Elle accompagne les personnes lors des RDV et reformule les informations transmises par les praticiens. L'infirmière veille au respect du consentement éclairé des résidants. Concernant la prévention, elle s'appuie sur les campagnes nationales pour sensibiliser les résidants aux dépistages de pathologies, aux campagnes de vaccinations, aux gestes de secours, etc.

Une aide soignante : Sa mission principale est de venir en appui de l'infirmière concernant les démarches de soins et de prévention. Elle programme et réalise des actions individuelles auprès des résidants concernant leur hygiène corporelle et alimentaire.

Médiation animale :

Le projet autour de la médiation animale a été poursuivi tout au long de l'année. Il a à nouveau rencontré un vif succès auprès des résidants.

Les séances d'équithérapie animée par le centre équestre de Saint-Dizier se sont poursuivies tout au long de l'année et la participation des résidants a été régulière.

Un séjour de 3 jours et 2 nuits, dans un gîte/ferme pédagogique dans l'Aube, a permis à certains résidants de découvrir un autre mode de vie, à proximité des animaux.

La lutte contre les nuisibles :

En 2025, certains logements occupés par les résidants ont été infestés de nuisibles : cafards et punaises de lit. Les conséquences engendrées par la présence de ces insectes ont été importantes pour les habitants : risques d'intoxications alimentaires et de problèmes respiratoires en présence de cafards et risques de piqûres en présence de punaises de lit.

Il a ainsi été décidé que les Maisons Relais Colbert et Jason se doteraient de matériel permettant un traitement phytosanitaire des logements et la formation des professionnels à la lutte intégrée adaptée à l'éradication ces nuisibles.

Les traitements curatifs de lutte intégrée, complétés par les traitements phytosanitaires et les traitements préventifs opérés dans les appartements, ont permis de stopper le développement des colonies de nuisibles et la contamination des logements sains.

En 2025, 9 logements sur les 50 ont nécessité l'application du protocole de lutte intégrée, suite à la présence de nuisibles.

La rapidité d'intervention a permis de limiter le développement des colonies.

La semaine des Pensions de Famille :

Dans le cadre de la Semaine Nationale des Pensions de Famille de cette année, les Maisons Relais Colbert et Jason ont souhaité organiser diverses animations afin de répondre aux objectifs définis par cet événement national qui vise à améliorer l'image et la notoriété du dispositif, notamment auprès des élus et des riverains, en incluant la participation des personnes logées en pension de famille. L'édition 2025 s'est tenue du 19 au 25 mai 2025.

Lors de cette semaine, les Maisons Relais Colbert et Jason ont organisé trois événements :

- **Le conseil de concertation :** Le conseil de concertation est une rencontre annuelle obligatoire. Ce temps d'échange permet de présenter les résidences et les publics accueillis. Ce temps permet de venir compléter le rapport d'activité annuel aux partenaires, aux services financeurs et aux représentants des résidants.
- **Journée jeux en extérieurs :** Une journée a pu être organisée grâce à la participation de « Culture du cœur » qui a mis à disposition des jeux et a animé des activités diverses. Plusieurs structures présentes sur le territoire ont participé à cette journée. Un repas convivial a également été partagé.
- **Présentation d'une instance de participation régionale :** Une réunion a été organisée au sein des Maisons Relais afin de présenter le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accompagnées). La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) accompagnée d'un représentant du CRPA, est venue présenter cette instance aux partenaires des Maisons Relais présents.

Au cours de cette semaine événementielle, 90 personnes (professionnels et personnes accueillies/accompagnées) ont participé aux divers rencontres organisés

C'est tout pour cette fois ...

A l'année prochaine !